

Le Président et les membres du bureau

## Communiqué de Patrick Bernasconi et des membres du bureau du CESE Décès de Claude Cochonneau

Le Conseil économique social et environnemental a appris avec beaucoup de tristesse le décès de son Vice-Président, Claude Cochonneau, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, survenu ce dimanche 22 décembre.

*« Je souhaite saluer la mémoire de Claude Cochonneau, un homme de dialogue, un fervent défenseur du monde agricole, mais aussi un membre éminent de la société civile et de notre assemblée. Conseiller depuis 2010 et Vice-Président du CESE, Claude Cochonneau a beaucoup œuvré pour le rayonnement du Conseil. Il fut un membre très impliqué dans les travaux de notre Assemblée, participant activement à de nombreux avis emblématiques rendus par le Conseil. Il fut aussi un homme de terrain pour notre assemblée : je me souviens du dernier déplacement effectué ensemble avec le bureau du CESE, à son initiative, dans la Région Pays de la Loire, à la visite de la ferme expérimentale de Derval et auprès du CESER. J'adresse toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches », a déclaré Patrick Bernasconi, Président du CESE.*

Un hommage sera rendu prochainement par le CESE, ses conseillers et son administration. Claude Cochonneau était membre du CESE (Groupe de l'agriculture) au titre de la vie économique et du dialogue social, représentant des exploitants et des activités agricoles, désigné par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

Il fut le rapporteur, en novembre 2018, d'une résolution intitulée « Pour une Europe ambitieuse, solidaire et respectée dans le monde ». Vice-Président de la section des affaires européennes et internationales, il fut membre des commissions temporaires sur la fin de vie, « Déserts médias », « Evolution de la fonction publique », « Revenu minimum social garanti », « Métiers de la fonction publique », « Grande Pauvreté », « Fractures et transitions : réconcilier la France » et « Générations nouvelles ».